

## Non aux compteurs communicants dans nos logements!

En juillet 2018, le Parlement wallon a voté, majorité (d'alors) contre opposition, un décret imposant des compteurs communicants aux ménages dans les prochaines années. L'objectif est de généraliser ces compteurs en plusieurs années en commençant d'abord par ceux qui ont des panneaux photovoltaïques, par les ménages fragiles équipés d'un compteur à budget, par les nouveaux raccordements et les changements de compteurs, etc. Les compteurs communicants — abusivement nommés « intelligents » par leurs promoteurs — sont des systèmes électroniques qui fournissent à l'opérateur des données de consommation (électricité, gaz, eau) en temps réel et qui peuvent être contrôlés à distance. Ils « modulent » et contrôlent le courant électrique circulant dans les câbles de chaque maison, mais ne présentent aucun réel avantage pour les consommateurs.

Compte tenu :

- 1) de l'**absence d'une évaluation** coûts-bénéfices — pourtant obligatoire — montrant l'intérêt de ces compteurs ;
- 2) de l'**absence de consultation** des citoyens et de transparence démocratique dans la décision du Gouvernement wallon ;
- 3) de la **violation du droit à la protection de la vie privée** qu'ils représentent et de leur vulnérabilité aux piratages informatiques ;
- 4) de la **pollution électromagnétique** qu'ils génèrent, **dangereuse pour la santé**, entraînant de possibles cancers, dépressions, troubles mentaux chez les enfants, maladies neuro-dégénératives et altérations du système immunitaire ;
- 5) du **surcoût pour le consommateur**, tant par le fait de leur fabrication, de leur installation et de la nécessité de les remplacer tous les 7 ou 8 ans, que par leur consommation électrique plus importante que celle d'un compteur électro-mécanique ;
- 6) de leur **impact climatique** supérieur à celui des compteurs électro-mécaniques actuels et donc de leur caractère anti-écologique ;
- 7) de l'absence de preuve de leur prétendu rôle positif dans la transition énergétique ;
- 8) de la complication technologique qu'ils ajoutent dans un système déjà complexe, de leur fragilité et donc de leur **propension aux pannes et dysfonctionnements** ;
- 9) du **risque d'incendie** non négligeable qu'ils peuvent occasionner,

**Nous, citoyens visétois, refusons l'installation dans nos logements et dans nos lieux de vie (crèches, écoles, maisons de repos, cliniques, bâtiments publics...) de tous types de compteurs communicants et demandons instamment au Conseil Communal de la Ville de Visé**

1. **de relayer son refus auprès du gestionnaire de réseau et du Gouvernement wallon**
2. **de s'opposer à toute installation de tels compteurs dans les bâtiments communaux**
3. **d'adopter un règlement ou, à défaut, une motion proscrivant l'implantation de ces compteurs sur son territoire tant que l'absence d'impact négatif sur la santé, sur la vie privée, sur le climat ou sur les coûts n'aura pas été démontrée et l'utilité pour les consommateurs prouvée.**

## **Pétition « Non aux compteurs communicants dans nos logements »**

Nous, citoyens visétois, refusons l'installation dans nos logements et dans nos lieux de vie (crèches, écoles, maisons de repos, cliniques, bâtiments publics...) de tous types de compteurs communicants et demandons instamment au Conseil Communal de la Ville de Visé

1. de relayer son refus auprès du gestionnaire de réseau et du Gouvernement wallon
2. de s'opposer à toute installation de tels compteurs dans les bâtiments communaux
3. d'adopter un règlement ou, à défaut, une motion proscrivant l'implantation de ces compteurs sur son territoire tant que l'absence d'impact négatif sur la santé, sur la vie privée, sur le climat ou sur les coûts n'aura pas été démontrée et l'utilité pour les consommateurs prouvée.

	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>SIGNATURE</b>
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				